

DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le vendredi 20 mars deux mille vingt-six, à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle de la Tour d'Harfleur de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

Date de convocation,

16 mars 2026

Étaient présents :

Mme AUBERT Lisa, Mme AUBRY Hélène, M. BOQUET Didier, Mme BOURDON Sophie, M. CAPRON Christian, Mme CHRISTIAENS Sylvie, M. CIVES Mario, M. CORITON Bastien, Mme DESSAUX Annic, M. DUPRAY Thierry, M. FATMI Hakim, Mme FORET Alexandra, M. GIRARD Christophe, M. GONCALVES Paul, Mme GOURRAUD Marion, Mme HAUCHARD Nathalie, M. HITTLER Luc, M. LEBAS Jacques, M. LEGRAND Morgan, M. MIERE Kévin, M. RIC André, Mme SCHOTT Nathalie, M. SIDOINE Pierre, Mme SOUDAIS-MESSAGER Patricia, Mme STAWSKI Amélie, Mme TARAVEL-CONDAT Carol, Mme TOCQUEVILLE Christelle, M. VOIMENT Alexandre.

Date de publication sur le site internet de la commune,

23 mars 2026

Date de signature

23 mars 2026

Nombre de conseillers,

En exercice 29

Présents 28

Votants 29

Excusée - A donné procuration :

Mme LEPÊME Dominique à M. CORITON Bastien

Monsieur BOQUET Didier a été désigné secrétaire de séance.

DL2026-020

Désignation des membres de la Commission d'Appels d'Offres

Monsieur le Maire expose la Commission d'Appel d'Offres (CAO) est une instance chargée de choisir le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée.

La commune de Rives-en-Seine a donc la nécessité de désigner des membres du Conseil municipal, pour la durée du mandat.

Considérant qu'en plus du Maire, son Président, cette commission est composée de 5 membres du Conseil municipal élus par le Conseil à la représentation au plus fort reste.

Cette désignation doit avoir lieu à bulletin secret. Il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

Toutefois, Monsieur le Maire précise que si une seule candidature est déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales, ou si une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire (art. L 2121-21 du CGCT).

Monsieur le Maire fait appel aux candidatures et constate qu'une seule liste a été déposée.

Sont candidats au poste de titulaire :

- Monsieur André RIC
- Monsieur Paul GONCALVES
- Monsieur Didier BOQUET
- Monsieur Thierry DUPRAY
- Monsieur Christophe GIRARD

Sont candidats au poste de suppléant :

- Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER
- Monsieur Alexandre VOIMENT
- Monsieur Pierre SIDOINE
- Madame Dominique LEPÊME
- Monsieur Jacques LEBAS

Après avoir exposé ce qui précède,

Vu les articles L.1414-2 et L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de désigner les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,

Considérant qu'une seule liste a été déposée,

Sont donc désignés en tant que :

Délégués titulaires :

- Monsieur André RIC
- Monsieur Paul GONCALVES
- Monsieur Didier BOQUET
- Monsieur Thierry DUPRAY
- Monsieur Christophe GIRARD

Délégués suppléants :

- Madame Patricia SOUDAIS-MESSAGER
- Monsieur Alexandre VOIMENT
- Monsieur Pierre SIDOINE
- Madame Dominique LEPÊME
- Monsieur Jacques LEBAS

A l'unanimité, le Conseil municipal valide ces désignations.

Pour extrait conforme,



Le Maire,

Bastien Coriton

Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,

Didier Boquet

Didier BOQUET